

Réf : CNIG 2024-047

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE COORDINATION DES BASES D'OCCUPATION DU SOL

Ordre du jour

- Accueil
- Avancement OCS-GE nationale (Véronique Pereira IGN)
- Comparaison du Mode d'Occupation des Sols francilien et de l'OCS GE à l'échelle régionale (Jean Bénet Institut Paris Région, Violette Legros Direction Interdépartementale à l'Environnement, l'Aménagement et les Transports (DRIEAT))
- Points divers

Liste des participants

Voir annexe

Les documents associés et présentations sont disponibles sur la page du comité :

<https://cnig.gouv.fr/comite-de-coordination-des-bases-d-occupation-du-a25934.html>

Principales conclusions

Dispositif national de suivi de l'artificialisation des sols : production OCS-GE nationale, parcs et jardins, parcs photovoltaïques

Production de l'OCS-GE : Excepté la Guyane, qui fait l'objet d'un marché à part, tous les départements sont soit finalisés (58 départements) soit en cours de production selon différents stades de production.

Dans le cadre des mesures du suivi de l'artificialisation, les parcs et jardins et les parcs photovoltaïques au sol font l'objet de dispositions particulières pour lesquelles il est nécessaire de mettre en place des bases spécifiques.

Parcs et jardins : un espace collaboratif a été mis en place pour enrichir une première couche issue des bases de données de l'IGN. A la fin de l'été 2024, un guichet par région a été mis en place et les premiers tests de calcul d'artificialisation ont été faits sur l'Île-de-France. Des webinaires sont organisés pour faire un point sur l'avancement, montrer les bonnes pratiques et inciter l'ensemble des territoires à collaborer à la production de ces données, afin d'avoir une base complète à fin 2025.

Parcs photovoltaïques au sol : Après une première phase de création d'une couche sur 40 départements, désormais disponible sur la géoplateforme, un appel d'offre a été lancé pour la production des 61 départements restants. Le début de production prévu en octobre 2024. Ensuite il s'agira de mettre en place une démarche déclarative par les porteurs de projets sur un guichet de « MesDémarchesSimplifiées » qui a été mis en place en mai 2024. Un premier webinaire est prévu le 14 novembre pour informer et promouvoir le guichet.

Remarques :

La base des parcs photovoltaïques au sol contiendra tous les parcs installés. Les emprises au sol des parcs déjà installés avant 2021, sont considérées comme consommant de l'espace naturel, agricole ou forestier. Les futurs parcs déclarés (sous réserve de respect des critères) ne seront plus consommant, les deux types de parcs seront différenciés dans la base.

La finalité étant de mesurer l'artificialisation des sols, la base doit être cohérente avec l'OCS-GE et produire avec l'OCS-GE des couches d'artificialisation à un rythme régulier. La base de données sera disponible en opendata pour tous et pourra être utilisée pour la consommation d'espace.

Le webinaire du 14/11 qui sera l'occasion d'annoncer l'ouverture du guichet s'adresse principalement aux porteurs de projet, aux collectivités ainsi qu'aux services déconcentrés de l'Etat

Les bases des parcs photovoltaïques et la base des parcs et jardins sont compatibles avec le standard OCS-GE mais ne s'incluent pas dans l'OCS-GE. La définition d'un standard pour ces bases devra être vu dans le cadre du CNIG.

Pour ces bases l'objectif est d'avoir des informations complètes sur tous les départements fin 2025, mais cela dépendra aussi de l'implication des collectivités pour participer à leur production.

La production du troisième millésime d'OCS-GE est en cours d'étude. Plusieurs scénarios permettant d'améliorer la production sont étudiés pour une mise en production en 2025. La possibilité de corriger les erreurs sur les premiers millésimes fait partie des scénarios qui sont étudiés.

Comparaison du Mode d'Occupation des Sols francilien et de l'OCS GE à l'échelle régionale

Dans le cadre de l'Observatoire Régional des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ORENAF), copiloté par la Direction Interdépartementale à l'Environnement, l'Aménagement et les Transports (DRIEAT) et L'Institut Paris Région, une partie du programme de travail de l'année 2024 est consacré à la comparaison du Mode d'Occupation des Sols francilien, base de donnée historique sur l'occupation des sols en Île-de-France, et l'Occupation du Sol à Grande Echelle, désormais disponible à l'échelle de l'ensemble de la région. La première partie du travail a consisté à :

1/ croiser les deux bases de données pour mettre en lumière l'impact des différences de nomenclature et de géométrie sur la description de l'occupation des sols ;

2/ comparer les chiffres de consommation d'espace et d'artificialisation des deux outils pour évaluer l'impact du choix de l'une ou l'autre des bases de données dans le cadre du suivi de la consommation d'espace et de l'artificialisation.

Remarques

Une évolution de la nomenclature du MOS est à l'étude, mais n'intègre pas encore le passage à une nomenclature à deux dimensions.

Il est noté une difficulté à mesurer de manière fiable la notion de renaturation. En effet une renaturation doit résulter d'une opération programmée et voulue, on ne peut comptabiliser de manière brute en renaturation des apparitions de surface arborée qui s'étendent de manière naturelle sur des zones en transition ou des zones devenues « sans usage » sans pour autant être renaturées. Il conviendra développer une doctrine pour traiter ces cas-là.

Points divers

La visionneuse permettant le recensement des bases d'occupation du sol visible sur cette page est à jour : <https://cnig.gouv.fr/recensement-des-bases-de-donnees-d-occupation-du-a26116.html>

Les éléments de mise à jour sont à fournir à OpenIG.

Prochaines réunions

Réunion suivante : **15 janvier 2025 à 13h00 Heure de Paris**

Présentation de travaux envisagée : travaux en Nouvelle-Aquitaine

ANNEXE : Liste des participants réunion du 8 juillet 2024

AITF	Eric	BECQUET
Institut Paris Région	Jean	BENET
GIP ATGeRI	Martin	BLAZEK
DREAL Bourgogne-Franche-Comté	Marie-Christine	BOIS
DREAL Grand-Est	Xavier	CHEIPPE
Région Nouvelle Aquitaine	Morgane	COÏC
Collectivité territoriale de Guyane (Guyane-SIG)	Géraldine	DELTOY
AUDIAR	Julien	DENIEL
DREAL Auvergne Rhône-Alpes	Olivier	FOREL
OpenIG	Anne	FROMAGE-MARIETTE
RGD Savoie-Mont-Blanc	Brice	GAL
Institut Paris Région	Laurie	GOBLED
AURCA	Serge	HERVIOU
DREAL Occitanie	François	LAMALLE
CNIG	Pierre	LAULIER
OpenIG	Ruth	LAVIE
IHEDN	Rémi	LE GENISSEL
SPARTE	Philippe	LORIOT
DGALN	Pascal	LORY
IGN	Véronique	PEREIRA
GIP ATGERI	Thomas	PETILLON
DEAL Martinique	Jean-Christophe	ROUILLE
IGN	Thierry	SAFFROY
DGALN	Annelaure	WITTMANN